

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 58 (2008)

Heft: 3

Buchbesprechung: Une résistance à la Réforme dans le Pays de Neuchâtel. Le
Landeron et sa région (1530-1562) [Lionel Bartolini]

Autor: Modestin, Georg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizergeschichte / Histoire suisse

Lionel Bartolini: **Une résistance à la Réforme dans le Pays de Neuchâtel. Le Landeron et sa région (1530–1562)**. Neuchâtel, Editions Alphil, 2006, 184 p., ill.

Le présent ouvrage est issu d'un mémoire de licence à l'Université de Neuchâtel, qui quant à lui s'inscrit dans tout un projet de recherches historiques dédiées au passé du Landeron. L'occasion pour lancer ce projet fut en 1999 la commémoration du 550^e anniversaire du premier traité de combourgeoisie entre Le Landeron et Soleure, un traité qui devait s'avérer lourd de conséquences un siècle après sa conclusion, et qui est en quelque sorte au cœur de ce livre, même si ni le mot combourgeoisie ni le nom de Soleure n'apparaissent dans son titre. C'est en effet l'alliance avec cette ville qui permit au bourg du Landeron et au village limitrophe de Cressier, appartenant à la châteltenie du Landeron, de résister à la Réforme et de garder leur ancienne foi. Face aux pressions exercées par les villes de Neuchâtel et de Berne, la résistance du Landeron fut remarquable, ne serait-ce que parce qu'elle fut finalement couronnée de succès, ce qui ne s'explique pas sans le soutien soleurois. Ce dernier servait également de relais à celui des autres «cantons» – c'est faute de mieux que nous nous servons de ce terme anachronique – catholiques. Dans son étude, l'auteur retrace à l'aide des archives landeronnaises, soleuroises et bernoises la «bataille du Landeron» qui dura une trentaine d'années, pour s'apaiser au début des années 1560 seulement. Un peu plus tôt, en décembre 1557, Berne avait déjà abandonné la partie, consentant à une réconciliation arrangée par un arbitre fribourgeois, un biennois ainsi qu'un représentant des comtes de Neuchâtel, dont l'autorité sortit affaiblie du conflit. En juin de l'année suivante, le bailli bernois de l'Île Saint-Jean assista, point culminant de la réconciliation, à l'installation officielle du nouveau curé du Landeron – un acte solennel dont la particularité réside dans le fait que la ville de Berne, championne de la Réforme en Suisse occidentale, était amenée à installer un prêtre catholique. Cette coïncidence s'explique par la persistance des structures médiévales: l'abbaye bénédictine de Saint-Jean à Cerlier avait en effet détenu le droit de collation du curé du Landeron, droit passé après la sécularisation de l'abbaye aux nouveaux maîtres des lieux, à savoir la ville de Berne.

Il n'est pas question de retracer ici les aléas d'une trentaine d'années de luttes, de disputes et de négociations entre les partis, d'autant plus que Lionel Bartolini s'est acquitté de cette tâche avec circonspection et un sens de la synthèse indispensable à ce genre de reconstruction historique. Rappelons donc seulement, l'auteur le fait d'ailleurs, que ces débats eurent lieu devant deux types d'arrière-plan: d'une part un «réseau» de traités de combourgeoisies liant d'un côté les comtes de Neuchâtel – qui n'étaient pas formellement membres de la Confédération – avec Berne (1308) et avec Soleure (1369), d'un autre côté, comme il a été dit, Le Landeron avec Soleure (1449); un autre fond était plus récent: la seconde guerre de Kappel, suivie de la deuxième Paix nationale (1531). Le fragile équilibre au sein de la Confédération suite à ces événements explique probablement pourquoi aucun des partis s'affrontant au sujet de la question du Landeron ne fut fina-

lement prêt à recourir aux mesures extrêmes, ce qui permit, après une longue période de gestation, d'aboutir à un règlement pacifique du problème, même si ce règlement ne fut pas satisfaisant pour toutes les parties concernées.

Georg Modestin, Munich

Ingeborg Jostock: **La censure négociée: le contrôle du livre à Genève 1560–1625.** Genève, Librairie Droz S.A., 2007 (Travaux d'Humanisme et de Renaissance, CDXXX), 440 p.

Publiée en 2007 dans la collection des Travaux d'Humanisme et de Renaissance, la thèse de doctorat d'Ingeborg Jostock a été soutenue en 2001 à l'Institut européen à Florence sous la direction de Laurence Fontaine. Le livre qui en constitue la forme commerciale compte quatre cent quarante pages d'un texte fort lisible au titre prometteur: *La censure négociée*. Le sous-titre éclaire mieux son objet et en fixe immédiatement le cadre: *Le contrôle du livre à Genève 1560–1625*. L'objet – la censure – est un topos de l'histoire classique du livre, dont l'un des plus beaux exemples de la littérature est assurément l'examen de la bibliothèque de Don Quichotte par le curé et le barbier. Daniel Roche ne rappelle-t-il pas en exergue à son article paru dans *l'Histoire de l'édition française*, que «la surveillance de tout ce qui a un rapport à l'imprimerie s'est organisée dès les origines»? Les ouvrages et articles sont nombreux, qui portent sur le contrôle et la police du livre. Des recherches récentes sur cet objet visent à en renouveler les contours. A titre d'exemple, toujours en 2007, le livre de Raymond Birn, *La Censure royale des livres dans la France des Lumières*, fait l'étonnante démonstration que les censeurs royaux ont protégé la liberté d'expression contre les attaques du Parlement et de l'Eglise. Paradoxalement, la censure aurait été l'alliée des Lumières et pourrait être pensée davantage comme un «arbitre culturel» qu'un «agent de répression». Circonscrit à l'espace de la petite ville de Genève, la question censoriale trouve dans le livre d'Ingeborg Jostock un nouveau souffle dans le concept très en vogue de *négociation*. D'abord pensé comme «une étude sur l'historien protestant Lancelot Voisin de La Popelinière», ce travail propose dans sa forme aboutie une réflexion bien plus intéressante, sous-tendue par la thèse suivante: la censure à Genève entre 1560 et 1625 doit être pensée comme une négociation résultant de la «tension permanente entre la volonté de contrôle doctrinal et moral et les freins imposés par les nécessités politiques et économiques». Le modèle explicatif ne semble pourtant pas propre au monde genevois et à la période retenue, puisque l'étude de Birn, citée ci-dessus, dit du siècle des Lumières que «le réalisme économique remettait en question la pureté idéologique». Mais restons-en à la lecture de Jostock et, pour bien saisir la démarche de l'auteur, prenons d'abord le livre comme il est ordonnancé.

Accompagné de son péritexte, le corps de l'ouvrage suit un plan chronologique organisé en trois temps qui forment, dans l'économie du récit, autant de parties distinctes. Cette structure bien équilibrée est ainsi précédée d'un court prologue sur *Le monde du livre et la censure à Genève*, permettant à l'auteur d'annoncer qu'il s'agit d'une «étude du monde du livre» et non d'une «analyse textuelle des ouvrages censurés». La distinction a son importance puisqu'elle explique la manière dont d'autres parties du travail sont arrangées, les listes d'ouvrages disposées en annexe, par exemple. Déjà dans l'introduction, l'orientation est donnée par le «point de départ» de cette recherche: «les positions et les décisions des autorités». Le corpus de sources est dès lors composé des Registres du Conseil, de ceux de la Compa-